Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île
Québec

DEMANDES D'EXPÉRIMENTATION DANS LE CADRE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

PROTOCOLE À SUIVRE

Mise à jour : août 2025

1. CONTEXTE

Chaque année, plusieurs chercheurs font des demandes d'expérimentation au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (ci-après « CSSPI ») afin de pouvoir réaliser des recherches auprès de ses élèves ou des membres de son personnel.

Afin d'assurer une coordination efficace des actions, de protéger les renseignements personnels des élèves et des membres du personnel et de s'assurer que les consentements et assentiments aux expérimentations ont été obtenus de façon libre et éclairée, le CSSPI a mis en place un protocole pour étudier ces demandes d'expérimentation. Tous les chercheurs qui souhaitent réaliser ce type de recherche dans un établissement du CSSPI doivent prendre connaissance du présent document. Par ailleurs, les chercheurs sont responsables de s'assurer de respecter les lois, les règlements et les règles d'usage qui s'appliquent dans le cadre de leurs activités.

En vertu de ce protocole, toutes les demandes reçues sont analysées d'un point de vue pédagogique, éthique et juridique par le biais d'un comité d'étude des projets de recherche. Le comité détermine si la demande d'expérimentation est acceptée ou refusée.

Mise en garde

Il arrive que certains chercheurs communiquent directement avec des directions d'établissement, des cadres des services ou des employés pour leur proposer de participer à une expérimentation. Dans tous les cas, il importe de diriger les chercheurs vers les Services corporatifs, communications et secrétariat général afin que le protocole à suivre pour les demandes d'expérimentation leur soit acheminé.

Aucune participation à une recherche ou expérimentation ne peut être faite sans l'autorisation du comité d'étude des projets de recherche.

2. TYPE DE RECHERCHES

2.1 Recherches admissibles :

a. Les recherches des étudiants qui rédigent un mémoire ou une thèse pour l'obtention d'un diplôme universitaire supérieur (maîtrise, doctorat) ;

b. Les recherches des chercheurs professionnels rattachés à des organismes, ministères ou universités québécoises ainsi que les recherches des universités hors Québec.

2.2 Recherches non admissibles (liste non exhaustive) :

a. Les recherches des étudiants de niveau secondaire, collégial ou du baccalauréat universitaire ;

b. Les recherches qui ne correspondent pas à la mission, aux objectifs et aux orientations du CSSPI, notamment ceux définis dans le cadre de son Plan d'engagement vers la réussite ;

c. Les recherches qui exigent du travail supplémentaire de la part des élèves, des enseignants, des directions d'établissement ou de tout autre employé du CSSPI ;

d. Les recherches qui entrent en conflit avec le travail des Services éducatifs ou qui posent un problème éthique ou juridique ;

e. Les enquêtes et les sondages généraux.

3. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

3.1 Engagements

Le CSSPI est un organisme assujetti à *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi sur l'accès »). Il est responsable des renseignements personnels qu'il détient dans le cadre de sa mission. Dans ce contexte, le présent protocole de recherche prévoit un engagement du chercheur à respecter le présent protocole, à l'annexe 2.

3.2 Communication des renseignements avec le consentement

Lorsque le chercheur souhaite obtenir l'image des élèves ou des membres du personnel, il doit obtenir l'approbation de la Responsable de l'accès à l'information, qui est membre du comité de projets de recherche, et l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'élèves de moins de 18 ans ou de l'élève si celui-ci est majeur.

3.3 Communication des renseignements sans le consentement

Toute recherche impliquant la communication de renseignements personnels par le CSSPI sans le consentement des personnes concernées requiert une entente de transmission des renseignements personnels sans le consentement des personnes visées. Celle-ci doit être élaborée par le chercheur et devra respecter les conditions suivantes :

- Exposer les motifs pouvant soutenir que les critères prévus à l'article 67.2.1 de la Loi sur l'accès sont remplis, soit :
  - L'objectif de l'étude, de la recherche ou de la production de statistiques ne peut être atteint que si les renseignements sont communiqués sous une forme permettant d'identifier les personnes concernées ;
  - La raison pour laquelle il est déraisonnable d'exiger que la personne ou l'organisme obtienne le consentement des personnes concernées ;
  - La manière dont l'objectif de l'étude, de la recherche ou de la production de statistiques l'emporte, eu égard à l'intérêt public, sur l'impact de la communication et de l'utilisation des renseignements sur la vie privée des personnes concernées ;
  - L'utilisation sécuritaire des renseignements personnels ;
  - La nécessité d'obtenir la communication des renseignements personnels.
- Mentionner toutes les personnes et tous les organismes à qui le chercheur fait une demande similaire aux fins de la même étude, recherche ou production de statistiques ;

- Le cas échéant, décrire les différentes technologies qui seront utilisées pour effectuer le traitement des renseignements ;

- Le cas échéant, transmettre la décision documentée d'un comité d'éthique de la recherche.

Lorsqu'un tel projet d'entente visant la communication de renseignements personnels est soumis au CSSPI, ce dernier doit, avant de conclure l'entente, effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès.

4. ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES

Le comité d'étude des projets de recherche se réunit trois fois par année. Les documents nécessaires à l'étude du projet doivent être déposés au CSSPI avant les dates suivantes :

- 1er septembre ;
- 1er décembre ;
- 1er avril.

5. DÉPÔT DES DOCUMENTS POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER

Les documents suivants doivent être transmis en français et dans un seul envoi courriel à l'adresse projetderecherche@csspi.gouv.qc.ca :

1. Formulaire de demande d'expérimentation du CSSPI rempli (annexe 1) ;

2. Engagement du chercheur à respecter le présent protocole (annexe 2) ;

3. Projet de recherche (un résumé de quelques pages – moins de 10) ;

4. Certificat d'éthique (valide pour toute la durée de la recherche) de l'université ou de l'organisme qui présente la recherche ;

5. Entente pour la transmission des renseignements personnels sans le consentement des personnes visées élaborée par le chercheur, s'il y a lieu ;

6. Formulaire de consentement ou d'assentiment si la recherche implique d'obtenir l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un élève de moins de 18 ans ou de l'élève s'il a plus de 18 ans. De plus, la transmission du dossier professionnel doit être autorisée par l'élève lorsque ce dernier est âgé de 14 ans et plus, s'il y a lieu ;

7. Questionnaire(s) de recherche, s'il y a lieu.

6. TRAITEMENT DES DEMANDES D'EXPÉRIMENTATION

1. Les membres du comité de la recherche analysent les demandes d'expérimentation dûment complétées et reçues dans les délais aux plans pédagogique, éthique et juridique.

2. Les Services corporatifs, communications et secrétariat général communiquent aux chercheurs la décision quant à leur demande d'expérimentation. La lettre précisera qui sera l'interlocuteur du chercheur désigné par le CSSPI en cas d'acceptation du projet.

3. Une fois le projet accepté, les chercheurs doivent faire eux-mêmes les démarches auprès des établissements pour vérifier leur intérêt à participer à la recherche.

4. La direction de l'établissement s'assure que l'expérimentation se déroule conformément au devis, et ce, pour toute la durée de la recherche.

Remarques :

- Un dossier incomplet pourrait être refusé puisqu'il exige du CSSPI des démarches supplémentaires.

- Il est à la discrétion des établissements d'accepter de participer une recherche. Il est possible qu'aucun établissement ne manifeste son intérêt bien qu'elle ait été acceptée par le comité de projet de recherche.

- Les demandes d'expérimentation qui sont approuvées et pilotées par le MEQ ou d'autres ministères pourront être traitées de façon particulière (exemple : les recherches de type PISA, les recherches du groupe SEVEC et Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle).

- Les demandes d'expérimentation qui répondent à une sollicitation de la part d'un service ou d'un établissement du CSSPI pourront exceptionnellement être traitées en fonction d'un échéancier différent. Cependant, les chercheurs devront aussi déposer une demande d'expérimentation en bonne et due forme auprès des Services corporatifs, communications et secrétariat général (incluant tous les documents exigés).

- Les demandes d'expérimentation qui sont réalisées par un chercheur faisant partie de l'équipe-école :

  Il arrive que dans le cadre de ses études universitaires, un membre d'une équipe-école veuille réaliser une recherche dans son milieu. Bien que cette pratique ne soit pas interdite, il est prudent de mettre en place quelques mesures afin d'éviter des enjeux légaux et éthiques. Par exemple, la direction de l'établissement devra s'assurer que les membres du personnel, les parents ou les participants se sentent libres de donner leur consentement ou assentiment pour participer ou non à cette recherche. Aussi, la direction devra s'assurer de mettre en place des mesures pour éviter de porter préjudice aux membres du personnel ou aux élèves qui ne désirent pas participer à cette recherche. Finalement, la direction devra s'assurer que la recherche n'interfère pas avec la prestation de travail de l'employé ou n'en altère pas sa qualité. Comme pour toute recherche, il est impératif de protéger les renseignements personnels des participants, que ce soient des élèves, des parents ou des membres du personnel.

7. CONDITIONS DE RÉALISATION

1. Le chercheur s'engage à respecter le protocole mis en place par le CSSPI à toutes les étapes

de sa démarche, notamment via la signature de l'engagement à l'annexe 2.

2. Le chercheur ou son organisme s'engage à faire parvenir un exemplaire informatisé du rapport final de la recherche à projetderecherche@csspi.gouv.qc.ca. De plus, à la demande du milieu, celui-ci s'engage à faire une présentation des résultats de sa recherche auprès des catégories de personnel du CSSPI ciblées par la recherche.

ANNEXE 1
FORMULAIRE – PROJET DE RECHERCHE

APPLICATION POUR LA RENCONTRE DE

☐ **Septembre** (si soumis avant le 1er septembre)

☐ **Décembre** (si soumis avant le 1er décembre)

☐ **Avril** (si soumis avant le 1er avril)

DATE	
NOM DE FAMILLE	
PRÉNOM	
ADRESSE PROFESSIONNELLE	
	☐ **Université de Montréal** ☐ **UQAM** ☐ **Université McGill** ☐ **Université Concordia** ☐ **Université Laval à Québec** ☐ **Université de Sherbrooke** ☐ **Hôpital Ste-Justine** ☐ **Autre *(précisez) :*** _____
TÉLÉPHONE	
CELLULAIRE	
COURRIEL	

Engagement du chercheur

Signature : _____

Date : _____

TITRE DU PROJET	
IDENTIFICATION DU CHERCHEUR	
TYPE DE RECHERCHE	**CLIQUER DANS LA CASE ET FAITES UN X** ☐ **Mémoire de maîtrise** ☐ **Thèse de doctorat** ☐ **Autre *(spécifier) :* __**
BUT DE LA RECHERCHE	
DURÉE DE LA RECHERCHE	
SUGGESTIONS D'ÉCOLES AU CSSPI? **EX. : ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES, CENTRES FGA OU FP, CLIENTELE A BESOINS PARTICULIERS, ETC. PRECISEZ.**	
CARACTÉRISTIQUES ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	
CE QUE VOTRE RECHERCHE DEMANDE AUX ÉCOLES **(TEMPS, NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUÉES, ETC.)**	
CLIENTÈLE VISÉE	
POURQUOI LES ÉCOLES DEVRAIENT-ELLES ACCEPTER VOTRE RECHERCHE ?	
MÉTHODOLOGIE	
AUTRES INFORMATIONS	Exemple : Vous avez un budget de l'université pour la libération d'enseignants au montant de ..$ **FAIRE UN X DANS LA CASE APPROPRIEE** Avez-vous besoin de l'autorisation des parents? Avez-vous besoin d'autorisation pour enregistrer ou filmer? Avez-vous besoin d'autorisation pour avoir accès à l'information ? Libérerez vous des enseignants?

Veuillez joindre à ce formulaire l'ensemble des documents requis (cf. Protocole page 5).

ANNEXE 2

ENGAGEMENT DU CHERCHEUR À RESPECTER LE PROTOCOLE DU CSSPI

Par la présente, je _____, chercheur, m'engagement formellement à :

- Fournir les formulaires de consentement sur demande du CSSPI ;
- Assurer la confidentialité des renseignements personnels collectés ou autrement portés à ma connaissance et à faire signer un engagement au respect de la confidentialité des renseignements personnels à tous les membres de l'équipe de recherche ;
- Ne publier aucun renseignement ou donnée permettant d'identifier directement ou indirectement des individus dans mes rapports de recherche ou autres publications sans le consentement des personnes visées ;
- N'utiliser les renseignements que pour la seule fin de ma recherche et à ne pas les transférer à d'autres personnes que les membres de l'équipe de recherche ;
- Aviser sans délai le CSSPI de toute violation ou tentative de violation de l'une ou l'autre des obligations relatives prévues à la Loi sur l'accès. Cela inclut toute violation entraînant un incident de confidentialité, soit tout accès, utilisation ou communication non autorisés, de même que la perte d'un renseignement personnel ou une atteinte à sa protection.
- Prendre les mesures nécessaires pour limiter les dommages associés à l'incident de confidentialité.
- Détruire les données appartenant au CSSPI qui ne sont pas public, et remettre une preuve de cette destruction si une demande est faite à cet effet ;
- S'en tenir au cadre de la recherche tel qu'il est soumis ;
- Signaler au CSSPI toute modification au projet de recherche et à fournir tout nouveau formulaire de consentement pour approbation ;
- Transmettre au CSSPI un rapport final, présentant un résumé du résultat de ma recherche qui inclut les principales actions et pistes de solution, et ce, dans les 6 mois suivant la fin de mon projet de recherche, et à faire une présentation, sur demande, aux Services éducatifs ou à l'établissement concerné le cas échéant ;
- En vertu de la loi, toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux doit s'engager à remplir le formulaire de Déclaration des fonctions exercées en milieu scolaire, puis le transmettre au CSSPI avant toute affectation dans une école via l'adresse courriel comportementrh@csspi.gouv.qc.ca.

Nom du chercheur :

Signature : Date :

ANNEXE 3

AIDE-MÉMOIRE POUR LE CONTENU DES CONSENTEMENTS

Description du projet de recherche	☐ Titre de la recherche ☐ Identité du chercheur (et de son équipe, mention de son affiliation universitaire et ses coordonnées) ☐ Source de financement de la recherche
Invitation à participer à la recherche et raisons d'y participer	☐ Mentionner toute forme de compensation offerte aux participants, s'il y a lieu.
Résumé des buts de la recherche, des risques inhérents et des bienfaits espérés	☐ Fournir toute l'information afin que le consentement libre et éclairé du signataire puisse être obtenu
Objet du consentement	Exemples : ☐ Participation à la recherche ☐ Captation d'images et de sons, leur enregistrement et leur diffusion (obligatoire pour l'utilisation d'une plateforme de visioconférence) ☐ Communication de renseignements personnels concernant les élèves par le CSSDM ☐ Autre
Renseignements personnels collectés	☐ Description précise des renseignements collectés et des fins auxquelles ils le seront
Traitement des données	☐ Décrire sommairement le traitement des données : les mesures pour en assurer la confidentialité, les personnes qui y auront accès et les délais de conservation et de destruction
Résultats de la recherche	☐ Décrire la façon dont les résultats de la recherche seront utilisés et diffusés
Retrait du consentement	☐ Le signataire peut se retirer de la recherche à tout moment même verbalement, sans avoir à se justifier. Il peut également demander à ce que les données recueillies auprès de lui ou de son enfant soient détruites, si cela est possible.
Identification de la personne qui signe le consentement	Ex. : Madame A, titulaire de l'autorité parentale ☐
Identification de l'élève	☐
Signatures	☐
Toute autre information pertinente	☐ Le chercheur doit adapter les formulaires de consentement selon le type de recherche qu'il dirige et selon le contexte dans lequel elle s'inscrit.